Image not found or type unknown

Délai d appel dépassé recours délai supplémentaire pour relogement

Par **Tam94420**, le **27/02/2020** à **03:11**

Bonjour

En décembre 2019 j ai reçu la signification d un commandement de quitter les lieux le 18 février

Je vis avec mon époux mes 2 enfants scolarisés 10 ans et 5 ans et mes beaux parents. Je suis seule à travailler. Grosses difficultés financières dans le foyer et pas de solution de relogement

Quel recours autre s'offre à moi si le délai d appel est dépassé et ce afin de solliciter un délai supplémentaire afin de se reloger?

Il me reste 1 mois afin de trouver une solution et je crains le pire pour ma famille . Merci de votre aide

Par **youris**, le **27/02/2020** à **13:15**

bonjour,

je suppose que ce commandement de payer fait suite à des loyers impayés.

vous savez que, selon l'article 7a de la loi du 6 juillet 1989, il est fait obligation au locataire de payer le loyer et les charges récupérables aux termes convenus.

le commandement de payer est la première étape de la procédure de recouvrement des loyers impayés qui peut arriver dans quelques mois ou années à votre expulsion.

vos beaux parents et votre mari n'ont pas de revenus pour vous aider ?

je vous conseille de voir une assistante sociale.

salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés